

**FINANCE AND ECONOMIC
DEVELOPMENT COMMITTEE
REPORT 8
14 OCTOBER 2015**

35

**COMITÉ DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT 7
LE 14 OCTOBRE 2015**

**Report to
Rapport au :**

**Finance and Economic Development Committee
Comité des finances et du développement économique
6 October 2015 / 6 octobre 2015**

**and Council
et au Conseil
14 October 2015 / 14 octobre 2015**

**Submitted on September 28, 2015
Soumis le 28 septembre 2015**

**Submitted by
Soumis par :
Marian Simulik, City Treasurer / trésorière municipale**

**Contact Person
Personne-ressource :**

**Tom Fedec, Manager, Budgets and Financial Planning – Finance Department /
gestionnaire, Planification budgétaire et financière, Service des Finances
613-580-2424 ext. / poste 21316, Tom.Fedec@ottawa.ca**

**Quartier : CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE N° de dossier : ACS2015-CMR-FIN-0038
LA VILLE**

**SUBJECT: PROPOSED 2016 BUDGET TIMELINE AND 2016-2018 BUDGET
DIRECTIONS**

**OBJET : ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LE BUDGET 2016 ET ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2016-2018**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Finance and Economic Development Committee recommend that Council approve the timetable for developing and approving the 2016 budget, and the 2016 to 2018 operating and capital budget strategies as outlined in the report and which includes the following:

- 1. The City Wide levy, which includes Police, Library and Public Health, be increased by 1.75% per year.**
- 2. Each year, all new operating budget needs will be as established in Council's strategic initiatives setting process with the funding as identified in report ACS2015-CMR-OCM-0016 – Proposed 2015-2018 Term of Council Priorities.**
- 3. Each year, all strategic initiative capital projects will be as identified in Council's strategic initiatives setting process with the funding as identified in report ACS2015-CMR-OCM-0016 – Proposed 2015-2018 Term of Council Priorities.**
- 4. That the budget allocation for Transit services be based on a 2.5% increase to the Transit levy, as identified in the Transit Affordability Plan, and a pro-rated share of the estimated 1.3% increase in taxes resulting from growth in assessment and that Council request the Commission develops its draft budget within this allocation.**
- 5. That, as part of the annual budget process, the budget allocation for Police, Library and Public Health Boards be based on their individual pro-rated share of a 1.75% tax increase and an estimated 1.3% increase in taxes resulting from growth in assessment, and that Council request that these Boards develop their draft budgets within their annual allocation.**
- 6. That the Rate supported (water and sewer services) draft budget be developed utilizing a 6% increase in the water rate as projected in the 2012 Long Range Financial Plan.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver l'échéancier pour l'élaboration et l'approbation du budget 2016, ainsi que la stratégie budgétaire 2016-2018 pour les immobilisations et le fonctionnement, comme l'indique le rapport, y compris ce qui suit :

1. Qu'une augmentation annuelle de 1,75 % soit appliquée aux taxes municipales, notamment pour les services de police, de bibliothèque et de santé publique.
2. Que chaque année, les nouveaux besoins associés au budget de fonctionnement correspondent à ceux établis dans le cadre du processus d'élaboration des initiatives stratégiques du Conseil, et que le financement s'y rapportant corresponde à celui fixé dans le rapport n° ACS2015-CMR-OCM-0016 – *Priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018.*
3. Que chaque année, les projets d'immobilisations liés aux initiatives stratégiques correspondent à ceux établis dans le cadre du processus d'élaboration des initiatives stratégiques du Conseil, et que le financement s'y rapportant corresponde à celui fixé dans le rapport n° ACS2015-CMR-OCM-0016 – *Priorités proposées pour le mandat du Conseil 2015-2018.*
4. Que la part du budget destinée aux services de transport en commun soit calculée selon une augmentation de 2,5 % de la taxe pour le transport en commun, comme l'indique le Plan d'abordabilité à long terme du transport en commun, et selon une part calculée au prorata de l'augmentation des recettes d'imposition estimée à 1,3 % découlant de la hausse de l'évaluation foncière, et que le Conseil demande à la Commission d'élaborer son budget préliminaire en respectant cette allocation;

- 5. Que dans le cadre du processus budgétaire annuel, la part du budget destinée aux conseils des services de police, de bibliothèque et de santé publique soit répartie selon l'application individuelle au *pro rata* d'une augmentation de taxes de 1,75 % et d'une augmentation des recettes d'imposition estimée à 1,3 % découlant de la hausse de l'évaluation foncière, et que le Conseil municipal demande aux conseils d'élaborer leurs budgets préliminaires en respectant cette allocation annuelle.**
- 6. Que le budget préliminaire des programmes soutenus par les tarifs (services d'eau et d'égouts) soit établi selon une augmentation de 6 % des redevances d'eau, comme le prévoit le Plan financier à long terme 2012.**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans le cadre du *Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal 2015-2018* (n° ACS2014-CMR-CCB-0062), le Conseil a approuvé un processus budgétaire pour la durée de son mandat. Ce processus exige entre autres que la trésorière présente au Conseil et au Comité des finances et du développement économique un rapport d'orientation avant l'élaboration des budgets préliminaires.

Le présent rapport a pour but d'expliquer au Conseil les futures contraintes que subira la Ville au cours des années 2016-2018, de proposer un taux d'augmentation annuel de l'impôt foncier, de donner un aperçu des affectations budgétaires visées pour les conseils et la Commission du transport en commun et d'obtenir l'approbation du Conseil quant aux stratégies budgétaires qui seront requises pour atteindre les niveaux d'imposition proposés. Enfin, le rapport propose un échéancier pour la présentation, l'examen et l'adoption du budget 2016.

Or, quand le budget préliminaire 2015 a été déposé en février 2015, le directeur municipal a informé le Conseil qu'en raison des contraintes financières qui attendaient la Ville dans les années à venir, il serait nécessaire de planifier au-delà de l'année budgétaire traditionnelle et d'adopter une approche pluriannuelle. En effet, cette approche donnerait à la Ville le temps de concevoir et d'appliquer des stratégies qui ne porteraient leurs fruits qu'après plusieurs années. De plus, une approche à long terme contribuerait à l'atteinte de la viabilité financière, une des priorités pour le mandat du Conseil. Pour atteindre ce but, il faut penser à long terme afin d'assurer la continuité des services et l'entretien des infrastructures, tout en maintenant les augmentations de taxes à un taux prévisible et abordable.

Les contraintes seront plus importantes en 2016 que dans les deux années suivantes, en raison des ajustements de base découlant du budget 2015. Plusieurs stratégies sont proposées mais ne sont pas limités à ces exemples :

- Examiner les dépenses actuelles pour repérer les économies possibles qui n'affecteraient pas la prestation des services et réviser les budgets de recettes actuels ceux qui sont susceptibles de se répéter.
- Augmenter les frais et droits d'utilisation en fonction du coût de la prestation des services
- Fixer un objectif d'efficacité municipale fondé sur l'analyse de la prestation des services
- Fixer des objectifs d'efficacité pour chaque service, en fonction d'une évaluation opérationnelle

La mise en œuvre et la réalisation complètes des économies visées par les stratégies ci-dessus prendront probablement plusieurs années. On propose donc de puiser un montant ponctuel dans les fonds de réserve pour remédier aux contraintes qui ne peuvent être compensées par les économies en 2016 et 2017. D'ici 2018, la Ville devrait pouvoir profiter pleinement de l'amélioration de son efficacité. Cette mesure permettrait aussi de maintenir les taxes à un taux constant pour le reste du mandat, plutôt que de les augmenter en 2016, puis de les réduire en 2018

Comme l'a recommandé le personnel en 2015, les exigences de 2016 pour le programme d'immobilisations et les prévisions pour 2017-2018 seront élaborées dans le respect du Plan directeur des transports, du Plan directeur de l'infrastructure et de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2014 approuvés par le Conseil. Le financement par emprunt employé pour couvrir les éléments admissibles du programme d'immobilisations respectera les contraintes présentées dans les documents du Plan financier à long terme IV et du cadre budgétaire. De plus, la Ville continuera d'augmenter la contribution aux immobilisations pendant le mandat afin que le financement se rapproche du taux d'investissement favorisant une ville « en bon état », comme l'indique le Plan financier à long terme IV

Répercussions Financières

Le budget préliminaire de 2016 tiendra compte des pressions financières décrites dans le rapport ainsi que des stratégies proposées.

Consultation publique et participation

La Ville a offert, au printemps de cette année, une formation Budget 101 pour aider les résidents à comprendre le processus d'élaboration du budget municipal. En juin, le maire a tenu une séance de discussion ouverte électronique, et les conseillers tiendront des séances de consultation publique du 19 septembre au 7 octobre, dans divers secteurs de la ville. Les commentaires fournis par le public lors de ces séances seront transmis au maire et au directeur municipal, qui en tiendront compte lors de l'élaboration du budget préliminaire

CONTEXTE

Dans le cadre du *Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal 2015-2018* (n° ACS2014-CMR-CCB-0062), le Conseil a approuvé un processus budgétaire pour la durée de son mandat. Ce processus exige entre autres que la trésorière présente au Conseil et au Comité des finances et du développement économique un rapport d'orientation avant l'élaboration des budgets préliminaires. Il impose également au directeur municipal de collaborer avec le Bureau du maire pour élaborer chaque année un budget préliminaire qui respecte les orientations budgétaires approuvées par le Conseil.

Or, quand le budget préliminaire 2015 a été déposé en février 2015, le directeur municipal a informé le Conseil qu'en raison des contraintes financières qui attendaient la Ville dans les années à venir, il serait nécessaire de planifier au-delà de l'année budgétaire traditionnelle et d'adopter une approche pluriannuelle. En effet, cette approche donnerait à la Ville le temps de concevoir et d'appliquer des stratégies qui ne porteraient leurs fruits qu'après plusieurs années. De plus, une approche à long terme contribuerait à l'atteinte de la viabilité financière, une des priorités pour le mandat du Conseil. Pour atteindre ce but, il faut penser à long terme afin d'assurer la continuité des services et l'entretien des infrastructures, tout en maintenant les augmentations de taxes à un taux prévisible et abordable.

Au cours du processus budgétaire de 2015, le Conseil a demandé à ce que le processus de consultation budgétaire soit modifié de manière à recueillir l'opinion publique avant l'élaboration et la présentation du budget préliminaire. La Ville a offert, au printemps de cette année, une formation Budget 101 pour aider les résidents à comprendre le processus d'élaboration du budget municipal. En juin, le maire a tenu une séance de discussion ouverte électronique, et les conseillers tiendront des séances de consultation publique du 19 septembre au 7 octobre, dans divers secteurs de la ville. Les commentaires fournis par le public lors de ces séances seront transmis au maire et au directeur municipal, qui en tiendront compte lors de l'élaboration du budget préliminaire.

Le présent rapport a pour but d'expliquer au Conseil les futures contraintes que subira la Ville au cours des années 2016-2018, de proposer un taux d'augmentation annuel de l'impôt foncier et d'obtenir l'approbation du Conseil quant aux stratégies budgétaires requises. Enfin, le rapport propose un échéancier pour la présentation, l'examen et l'adoption du budget 2016.

ANALYSE

Cibles d'imposition pour 2016-2018

Conformément au processus approuvé par le Conseil le 3 décembre 2014, les services régis par un conseil ou une commission se verront attribuer une part proportionnelle de l'augmentation prévue de recettes d'imposition d'après leur montant d'imposition net pour 2015. De plus, la hausse budgétaire annuelle du Bureau du vérificateur général respectera la stratégie mise en place pour les conseils et les commissions. Le solde servira à financer les autres services municipaux soutenus par les taxes.

Avec le temps, le taux de croissance pour les propriétés résidentielles et commerciales qui s'ajoute à l'assiette foncière actuelle fluctue. Pendant de nombreuses années, les recettes annuelles d'Ottawa ont augmenté en raison de la hausse des évaluations foncières, à un taux d'environ 2,0 % de l'assiette. Or, malgré la croissance continue de la Ville, ce pourcentage, représentant les recettes d'imposition pour les nouvelles propriétés, est en baisse. En raison du contexte économique actuel, les projets d'aménagements résidentiels et commerciaux se font de moins en moins nombreux. Selon les calculs les plus exacts fondés sur les données de la Société d'évaluation foncière des municipalités, on estime que le montant de nouvelles recettes d'imposition découlant de la hausse de l'évaluation foncière atteindra les 18,4 millions de dollars en

2016, ce qui représente une augmentation de 1,3 %, taux qui a également été appliqué à 2017 et 2018. Quand le rôle d'imposition définitif pour 2016 aura été déposé, le personnel examinera les données pour déterminer le taux réel de croissance. Les changements apportés à la croissance prévue seront inclus dans un rapport intitulé *Coefficients fiscaux et autres politiques d'imposition de 2016*, avant l'établissement des taux d'imposition de 2016.

Aux fins du rapport sur les orientations budgétaires, le personnel s'est fondé sur une augmentation annuelle de 1,75 % pour tous les services financés par les taxes municipales, comme les services de santé publique, de bibliothèque et de police, sauf le transport en commun. Après s'être penché sur les contraintes que subira le Service de transport en commun au cours des trois prochaines années, le personnel recommande une augmentation annuelle de 2,5 % des taxes pour le transport en commun pour les trois prochaines années. Il en sera question plus tard dans le rapport.

Comme ce fut le cas en 2015, en raison de la réglementation provinciale sur la taxe foncière, l'augmentation des taxes de 1,75 % entraînera une augmentation de 2 % de l'imposition foncière résidentielle pour les services de police et les services municipaux. Quant aux services de transport en commun, l'augmentation de taxes de 2,5 % se traduira par une augmentation de 2,85 % de la part d'imposition foncière résidentielle destinée au transport en commun.

Le tableau ci-dessous illustre les enveloppes d'imposition cibles proposées pour chacun des divers services administrés par des conseils et pour la Commission du transport en commun, ainsi que le montant disponible pour financer les autres services municipaux.

Tableau 1 – Cibles d'imposition 2016-2018 (en millions de dollars)

	2016	2017	2018
<u>Taxes municipales</u>			
Hausse des taxes (1,75 %)	(20,6)	(21,2)	(21,9)
Hausse de l'évaluation foncière (1,3 %)	(15,4)	(15,8)	(16,0)
	(36,0)	(37,0)	(37,9)
<u>Répartition visée</u>			
Services de police	(7,2)	(7,5)	(8,0)
Santé publique	(0,3)	(0,4)	(0,4)
Bibliothèque publique	(1,0)	(1,2)	(1,3)
Vérificateur général	(0,04)	(0,05)	(0,05)
	(8,6)	(9,2)	(9,7)
Solde cible pour les services municipaux	(27,4)	(27,8)	(28,1)
<u>Taxe pour le transport en commun</u>			
Hausse des taxes (2,5 %)	(6,0)	(6,2)	(6,4)
Hausse de l'évaluation foncière (1,3 %)	(3,0)	(3,2)	(3,6)
Solde cible pour le transport en commun	(9,0)	(9,4)	(10,0)

Contraintes de fonctionnement prévues pour 2016-2018 – Services municipaux

Le processus budgétaire 2016-2018 a été enclenché une fois le budget 2015 approuvé. Bien que l'on connaisse généralement les contraintes qui s'appliqueront en 2016, il a fallu utiliser des projections pour calculer l'inflation, les coûts du carburant et de l'électricité ainsi que les frais liés aux conventions collectives en 2017 et 2018.

a) Contraintes de base

Des contraintes de base provenant de 2015, qui ont été signalées dans le rapport d'étape du 30 juin présenté au Conseil, devront être prises en compte en 2016. Parmi celles-ci, on compte :

- les coûts de l'entretien hivernal;
- les coûts de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail;
- les accords d'arbitrage pour 2014 et 2015;

- le pourvoi de postes vacants pour les services offerts en tout temps;
- le déficit par rapport aux recettes cibles (p. ex., les commandites).

Puisque l'administration compte régler toutes ces questions en 2016, aucune contrainte de base n'est prévue pour les années suivantes.

b) Contraintes liées au maintien des services

La plus grande source de dépenses liée à la prestation des services municipaux est la rémunération des employés. Le personnel exigera prochainement un financement supplémentaire pour le règlement de contrats. Les augmentations liées à l'énergie, aux contrats et à l'achat de services seront examinées et intégrées au budget préliminaire.

Conformément au Plan financier à long terme du Conseil, le budget préliminaire tient également compte des cotisations supplémentaires au programme d'immobilisations nécessaires pour répondre aux besoins en matière de réfection et de renouvellement, afin d'atteindre un taux d'investissement favorisant une ville « en bon état ».

c) Contraintes liées à la croissance

Seront étudiées et intégrées aux budgets préliminaires les contraintes de fonctionnement supplémentaires liées aux coûts d'exploitation et d'entretien des nouvelles infrastructures (routes, installations, etc.) ou à une hausse de la demande en services découlant de la croissance ou de changements démographiques.

d) Initiatives stratégiques du Conseil

Comme l'a approuvé le Conseil, les nouvelles initiatives stratégiques de fonctionnement, comprises dans le rapport sur les priorités pour le mandat du Conseil, seront financées par les fonds du gouvernement provincial pour la prestation des services sociaux. Ces initiatives approuvées se refléteront dans les budgets proposés pour 2016-2018.

À la lumière de ce qui précède, les contraintes nettes prévues pour 2016-2018 sont résumées au tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 – Contraintes nettes prévues pour les services municipaux (en millions de dollars)

Contraintes pour les services	2016	2017	2018
Ajustements de base	12,9	0	0
Entretien	34,3	34,2	38,4
Croissance	11,1	11,6	6,2
Initiatives stratégiques	5,4	5,4	7,7
Total des contraintes prévues	63,7	51,2	52,3
Cibles de taxation	(27,4)	(27,8)	(28,1)
Contraintes nettes	36,3	23,4	24,2

Stratégies proposées pour le budget 2016-2018 – Services municipaux

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, les contraintes seront plus importantes en 2016 que dans les deux années suivantes, en raison des ajustements de base découlant du budget 2015.

Les stratégies suivantes seront employées pour compenser les autres contraintes mais ne sont pas limités à ces exemples :

- Examiner les dépenses actuelles pour repérer les économies possibles qui n'affecteraient pas la prestation des services, par exemple - réduire les dépenses en publicité, augmenter la taille des classes de formation des employés et réduire les heures supplémentaires.
- Réviser les budgets de recettes actuels et ajuster ceux qui excèdent le budget et sont susceptibles de se répéter.
- Augmenter les frais et droits d'utilisation en fonction du coût de la prestation des services, conformément au cadre budgétaire.
- Fixer un objectif d'efficacité municipale fondé sur l'analyse de la prestation des services, de manière à améliorer la productivité grâce aux mesures suivantes :
 - restructuration administrative;
 - rationalisation des mesures d'adaptation;
 - révision du Programme d'emplois d'été pour étudiants;

- révision des normes du parc automobile.
- Fixer des objectifs d'efficacité pour chaque service, en fonction d'une évaluation opérationnelle des éléments suivants :
 - activités hivernales entreprises par KPMG;
 - services paramédicaux;
 - parcs, immeubles et terrains.

La mise en œuvre et la réalisation complètes des économies visées par les stratégies ci-dessus prendront probablement plusieurs années. On propose donc de puiser un montant ponctuel dans les fonds de réserve pour remédier aux contraintes qui ne peuvent être compensées par les économies en 2016 et 2017. D'ici 2018, la Ville devrait pouvoir profiter pleinement de l'amélioration de son efficacité. Cette mesure permettrait aussi de maintenir les taxes à un taux constant pour le reste du mandat, plutôt que de les augmenter en 2016, puis de les réduire en 2018.

Cette somme ponctuelle devrait être puisée à même le fonds de réserve pour l'équipement et le parc automobile. À l'origine, il était prévu d'investir 23 millions de dollars dans le remplacement de véhicules en 2016. On optera plutôt pour le remplacement de certains véhicules à titre exceptionnel, de temps à autre au cours de l'année, et pour une augmentation du budget d'entretien, au besoin. Selon les études préliminaires sur l'état de l'équipement et des véhicules municipaux, cette utilisation du fonds de réserve destiné au parc automobile est faisable et ne présente aucun risque considérable pour l'actif de la Ville.

Le tableau suivant illustre le résultat des stratégies susmentionnées :

Tableau 3 – Stratégies budgétaires proposées (en millions de dollars)

	2016	2017	2018
Contraintes reportées	36,3	23,4	24,1
Total	0	11,5	6,7
Stratégies budgétaires	36,3	34,9	30,8
Recettes et frais d'utilisation	11,8	12,5	12,9
Économies et ajustements de base	13,0	15,7	17,9
Financement ponctuel	11,5	6,7	0
Total	36,3	34,9	30,8
Solde budgétaire	0,0	0,0	0,0

Dans les priorités stratégiques de 2011-2014 approuvées par le Conseil, l'un des objectifs stratégiques était d'« améliorer les relations générales avec les syndicats de la Ville ». L'une des façons exprimées pour atteindre cet objectif est de continuer à « développer une relation constructive et respectueuse » avec tous les syndicats de la Ville. C'est en s'inspirant de cet objectif que de plus amples efforts pour engager les dirigeants des unions de la Ville seront déployés, et ce, dans le cadre des initiatives soulevées dans le présent rapport. En somme, les cadres supérieurs feront appel au leaders des syndicats afin d'obtenir leurs idées en matière de respect des ajustements au budget et aux économies qui devront être effectués dans les prochaines années.

Taxe pour le transport en commun – 2016-2018

Le Service de transport en commun a entrepris un travail semblable à celui visant le calcul des autres contraintes et stratégies budgétaires pour le mandat du Conseil. Après avoir analysé les contraintes que subira le Service en 2016 et pour les années suivantes, le personnel recommande une augmentation de la taxe de 2,5 % afin de maintenir le niveau de service et de garder les tarifs à un niveau raisonnable.

a) Contraintes de base en 2015

Comme l'indique le rapport d'étape du 30 juin présenté au Conseil et à la Commission du transport en commun en septembre, certaines questions liées au financement des activités de base devront être traitées dans le budget préliminaire 2016. En voici quelques-unes :

- augmentation des frais d'entretien liée à l'expiration des garanties pour une bonne partie du parc d'autobus articulés;
- augmentation des réclamations d'assurance en fonction de l'expérience réelle;
- révision des revenus tarifaires prévus en fonction des prévisions actuelles concernant l'achalandage.

b) Contraintes liées au maintien des services

La majorité des hausses de dépenses prévues pour 2016 se rapportent au règlement de contrats de travail ainsi qu'à une augmentation approximative attribuée à l'inflation pour les contrats et les achats de services. Il sera également nécessaire d'augmenter les dépenses associées à la formation de capital (réserves du transport en commun et fardeau de la dette), conformément au modèle d'abordabilité du transport en commun.

Étant donné que la période visée par le budget triennal comprend l'année du lancement du nouveau train léger, d'importants ajustements devront être apportés cette année-là, notamment pour tenir compte des économies de fonctionnement engendrées par la réduction du parc d'autobus, laquelle compensera les coûts d'exploitation de la nouvelle Ligne de la Confédération en 2018.

Stratégies proposées pour le budget 2016-2018 – Service de transport en commun

À la lumière de ce qui précède, le tableau 4 résume les contraintes nettes prévues pour 2016-2018 et les stratégies budgétaires.

**Tableau 4 – Contraintes nettes prévues pour le Service de transport en commun
(en millions de dollars)**

Service de transport en commun	2016	2017	2018
Ajustements de base	13,9	2,8	1,7
Entretien	10,6	15,3	23,5
Croissance	0,0	0,0	0,0
Total	24,5	18,1	25,2
Enveloppe d'imposition cible	9,0	9,4	10,0
Contraintes nettes prévues	15,5	8,7	15,2
Stratégies budgétaires			
Économies et ajustements de base	8,6	2,3	6,7
Recettes et frais d'utilisation	6,9	6,4	8,5
Total	15,5	8,7	15,2
Solde budgétaire	0,0	0,0	0,0

Économies et ajustements de base

Pour compenser les contraintes nettes qui subsistent, le personnel recommande d'appliquer au Service de transport en commun un objectif d'efficience en plus des ajustements de base. Dans le cadre du travail de transition au train léger, le Service de transport en commun revoit sa structure organisationnelle actuelle ainsi que son modèle de prestation de services. De plus, il définira et mettra en œuvre des efficacités. Ce travail est en cours et permettra d'atteindre les chiffres définis.

Recettes et frais d'utilisation

Conformément au modèle d'abordabilité, les tarifs et les recettes d'imposition doivent croître chaque année afin de fournir les fonds nécessaires aux fins d'exploitation et d'immobilisations. Quant au taux de recettes tarifaires provenant des augmentations annuelles, il doit être suffisamment élevé pour approcher le rapport recettes-dépenses visé par le Conseil, soit 55 %.

Prévisions pour le budget des immobilisations 2016-2018

Comme l'a recommandé le personnel en 2015, les exigences de 2016 pour le programme d'immobilisations et les prévisions pour 2017-2018 seront élaborées dans le respect du Plan directeur des transports, du Plan directeur de l'infrastructure et de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2014 approuvés par le

Conseil. Le financement par emprunt employé pour couvrir les éléments admissibles du programme d'immobilisations respectera les contraintes présentées dans les documents du Plan financier à long terme IV et du cadre budgétaire. De plus, la Ville continuera d'augmenter la contribution aux immobilisations pendant le mandat afin que le financement se rapproche du taux d'investissement favorisant une ville « en bon état », comme l'indique le Plan financier à long terme IV.

Au cours de son précédent mandat, le Conseil a approuvé un certain nombre d'importants documents de planification qui décrivent les travaux d'immobilisations nécessaires à la croissance du service et au maintien du bon état des biens. Ces documents constituent la base du programme d'immobilisations qui sera élaboré pour 2016. Les règles et les cibles concernant l'utilisation du financement par emprunt pour ces travaux d'immobilisations ont été définies dans certaines politiques financières et seront appliquées au financement du budget des immobilisations 2016.

La Ville finance son programme d'immobilisations au moyen d'une combinaison de recettes d'imposition issues de fonds de réserve, de redevances d'aménagement sur le volet lié à la croissance des projets admissibles, de dettes et de subventions du provincial et du fédéral.

Selon les directives du cadre budgétaire approuvé par le Conseil concernant la dette :

- le service de la dette ne doit pas excéder 0,25 % de la taxe foncière lorsqu'il ne s'agit pas d'un projet commémoratif;
- s'il s'agit d'un projet commémoratif, le service de la dette peut excéder ce pourcentage.
- Le capital et les intérêts de la dette soutenue par les taxes ne doivent pas excéder 7,5 % des recettes autonomes de la Ville.

Le programme d'immobilisations respectera ces principes clés.

Comme l'a approuvé le Conseil, les nouvelles initiatives stratégiques en matière d'immobilisations, décrites dans le rapport sur les priorités pour le mandat du Conseil, seront financées à même l'enveloppe annuelle des immobilisations qui s'élève à 20 millions de dollars. Ces initiatives approuvées se refléteront dans les budgets des immobilisations proposés pour 2015-2018.

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses en immobilisations prévues pour 2016-2018 à la lumière des prévisions correspondantes faites dans le cadre du processus budgétaire 2015. Conformément à l'orientation approuvée dans le Plan financier à long terme, le taux d'investissement dans la réfection des immobilisations devrait augmenter au cours de la période 2016-2018. Le programme de croissance sera revu et rajusté pour tenir compte de la conjoncture économique actuelle et prévue, qui a été marquée par un déclin de la croissance et une baisse des redevances d'aménagement.

Tableau 5 – Dépenses en immobilisations prévues pour les services municipaux et de transport en commun (en millions de dollars)

Services municipaux et de transport en	2016	2017	2018
Renouvellement des actifs de la Ville	188,5	194,8	215,0
Croissance	62,9	102,9	117,2
Initiatives stratégiques	24,0	71,0	221,0
Dépenses prévues	275,4	368,7	553,2

Budgets soutenus par les redevances (services d'eau et d'égout)

En mai 2015, le Conseil a approuvé le rapport sur l'examen du barème de redevances pour l'eau, les eaux usées et les eaux pluviales, qui définit les principes directeurs que doit suivre le personnel pour évaluer et recommander au Conseil un nouveau barème de redevances. Ce rapport sera présenté au Comité et au Conseil au début de 2016.

En l'absence d'un nouveau barème de redevances, le personnel recommande l'élaboration d'un budget soutenu par les tarifs comprenant une augmentation du taux pour les redevances d'eau de 6 %, comme l'a approuvé le Conseil dans le Plan financier à long terme (PFLT) de 2012. Le taux présenté à l'époque visait à augmenter les investissements dans les infrastructures pour qu'elles demeurent en bon état.

Le tableau suivant illustre les dépenses en immobilisations prévues pour 2016-2018, à la lumière des prévisions correspondantes faites dans le cadre du processus budgétaire 2015 :

Tableau 6 – Dépenses en immobilisations soutenues par les tarifs (en millions de dollars)

Dépenses soutenues par les tarifs	2016	2017	2018
Renouvellement des actifs de la Ville	254,2	224,4	254,9
Croissance	34,3	57,9	53,0
Dépenses prévues	288,5	282,3	307,9

Consultation publique et échéancier proposé pour le budget

Consultation publique (de septembre à octobre)

Dans le cadre de l'adoption du *Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2014-2018*, le Conseil a modifié la recommandation 1 de la partie I, section C du rapport en ces termes :

« PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le budget soutenu par les taxes de 2015-2018, comme présenté à la page 68 de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2014-2018, soit modifié de façon à ce que le maire consulte chacun des membres du Conseil au sujet de leurs priorités budgétaires personnelles et de leurs préoccupations avant que le Bureau du maire n'amorce l'établissement des budgets annuels préliminaires avec le directeur municipal. »

Conformément à cette modification, les conseillers ont formulé des critiques concernant l'ancien processus de consultation publique, qui ne permettait de recueillir les commentaires de la population qu'après la présentation du budget au Conseil, lors de quatre séances de consultation multiquartier animées par le personnel. Faisant suite à ces observations, le Conseil a approuvé un processus de consultation publique qui se déroulera avant la présentation du budget, grâce à la tenue de séances animées par les conseillers, du 19 septembre au 7 octobre. Ces séances permettront aux résidents d'exprimer leur opinion et leurs désirs à leur conseiller et de participer davantage au processus budgétaire. Les commentaires fournis par le public au cours de ces séances seront transmis au maire et au directeur municipal, qui en tiendront compte dans l'élaboration du budget préliminaire.

Consultation publique prébudgétaire par le maire (de septembre à novembre)

En plus de l'assemblée générale que le maire a déjà tenue par voie électronique, dans le but de faire participer les résidents avant la présentation du budget, une adresse courriel pour le budget a été mise en service par le Bureau du maire. Toute suggestion ou idée qui y est envoyée et qui peut être incluse dans le budget sera soumise à la direction avant la présentation du budget et transmise au Conseil dans le cadre du rapport sur le budget préliminaire, prévu le 12 novembre. Pendant cette période, les conseillers donneront aussi leurs commentaires au Bureau du maire et au personnel, comme ils le font en cours d'année.

Présentation des budgets préliminaires 2016 au Conseil (12 novembre)

Les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations 2016 seront présentés au Conseil le 12 novembre. Les budgets préliminaires soutenus par les taxes et redevances seront déposés en même temps que ceux des services régis par une commission, un conseil ou une instance à vocation particulière, c'est-à-dire le Service de police, le Service de transport en commun, Santé publique Ottawa, la Bibliothèque publique, Prévention du crime et le Comité de dérogation.

Comme pour les années précédentes, le budget municipal principal sera présenté à la fois par le maire et le directeur municipal. Le budget de chaque conseil ou commission sera présenté par le président et le dirigeant du service. Des exemplaires du budget seront accessibles en ligne et dans les bibliothèques de la Ville, ainsi que dans les centres du service à la clientèle.

Les documents des budgets préliminaires seront versés en français et en anglais sur le site Web de la Ville.

Réunions et comités consultatifs sur le budget des comités, des commissions et des conseils (du 17 novembre au 4 décembre)

Les comités permanents du Conseil, en collaboration avec la Commission du transport en commun, la Commission de services policiers, le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique, le Conseil de santé publique et les comités consultatifs, tiendront des réunions afin d'examiner les postes du budget préliminaire 2016 qui les concernent et d'écouter les intervenants du public à ce sujet.

Étude par le Conseil des recommandations relatives aux budgets préliminaires 2016 formulées par les comités, les commissions et les conseils (réunion du Conseil du 9 décembre)

Il est proposé que le Conseil étudie les recommandations définitives pour les budgets de tous les comités du Conseil et les conseils locaux à sa réunion ordinaire du 9 décembre. Le Conseil adoptera ensuite le budget 2016.

Les dates précises des réunions sur le budget sont énumérées au document 1.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport.

CONSULTATION

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ne s'applique pas.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Ne s'applique pas.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée à l'approbation du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Répercussions soulignées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations du présent rapport concordent avec les priorités pour le mandat du Conseil 2015-2018 (VF1 – Assurer une saine gestion financière).

DOCUMENTATION À L'APPUI

Document 1 – Échéancier proposé pour le budget 2016

SUITE À DONNER

Après l'approbation du présent rapport, les Services financiers élaboreront le budget préliminaire en fonction des orientations recommandées.

MODIFIÉ - Document 1 – Échéancier proposé pour le budget 2016

Échéancier pour le budget 2016	
1 – Consultation publique pré budgétaire par le maire	Sept.-nov.
2 – <u>Présentation au Conseil des budgets</u> Programmes municipaux financés par les taxes Programmes municipaux financés par les redevances Services de police Services de bibliothèque Services de transport en commun Santé publique Comité de dérogation Prévention du crime	Jeu. 12 nov.
3 – <u>Réunions de comités consultatifs</u> Comité consultatif sur l'accessibilité Comité consultatif sur la gérance environnementale Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs Comité consultatif sur les services en français	Mar. 17 nov. Jeu. 19 nov. Mar. 24 nov. Jeu. 26 nov.
4 – <u>Comités, conseils et commissions</u> Comité de l'agriculture et des affaires rurales Comité de l'urbanisme Comité de l'environnement – programmes soutenus par les taxes et les redevances Comité des services communautaires et de protection Commission de services policiers d'Ottawa Comité des finances et du développement économique Bibliothèque publique d'Ottawa Comité des transports Commission du transport en commun Sous-comité de la technologie de l'information Conseil de santé publique	Lun. 23 nov. Mar. 24 nov. Ven. 27 nov. Lun. 30 nov. Lun. 30 nov. Mar. 1 déc. Mar. 1 déc. Mer. 2 déc. Jeu. 3 déc. Ven. 4 déc. Lun. 7 déc.
5 – <u>Étude et adoption par le Conseil</u>	Mer. 9 déc.